



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Inserm

La science pour la santé
From science to health

Département des Affaires Juridiques
Décision : DAJ2022-111

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret du 26 novembre 2018
Portant attribution du président de l'Institut national de santé et de la recherche médicale ;

Vu le code général de la fonction publique

Vu le décret du 12 juin 2014
portant nomination du Président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

DECIDE :

Article 1 : Monsieur Rafaël MUELA étant appelé à d'autres fonctions, il est mis fin à ses fonctions d'Agent Comptable Secondaire auprès de la Délégation régionale Nord-Ouest de l'Inserm.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 02 mai 2022.



Le Président-directeur général

Docteur Gilles BLOCH